



# Bilan *SAY ON CLIMATE*

Français

2023

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de *Say on Climate* exigeants. En mars 2023, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) et s'associe désormais à l'**ADEME**, afin d'étudier les plans climat des entreprises françaises soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2023.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement de leurs stratégies climatiques avec **ses recommandations**. Cette année, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à [l'outil d'évaluation ACT](#) afin de pouvoir décrypter l'engagement et la stratégie bas-carbone des entreprises sur la base de données publiques. Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

Ces fiches seront publiées en amont des assemblées générales proposant un *Say on Climate*. À ce jour, les stratégies climat de **Covivio, Icade, Schneider Electric, Klépierre, Altarea et Total Energies** ont été analysées par le FIR et l'ADEME. Ces analyses sont complétées ici par celle de la stratégie climat de **Vallourec**.

Les analyses des autres entreprises françaises qui vont soumettre leur stratégie climat au vote des actionnaires cette année seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs AG\*.

Comme en 2022, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du *Say on Climate* annuellement.

\* L'évaluation ACT n'est pour l'instant pas disponible pour le secteur de la finance, ainsi cette année, les entreprises de ce secteur qui soumettent leur plan climat au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2023, ne seront pas évaluées.

## SOMMAIRE

- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT générique](#)
- ▶ [VALLOUREC](#)



Avec la contribution  
du programme Life de  
l'Union Européenne

## Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2023

basée sur le suivi des recommandations du FIR

	<span style="color: green;">●</span>	<span style="color: orange;">●</span>	<span style="color: red;">●</span>
<b>Ambition Net Zero 2050</b>	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité (part de réduction vs. part de compensation des émissions, ...)	En cours ou ambition déclarée mais peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs de réduction de long terme, objectifs sur une partie seulement des émissions, objectifs peu crédibles, ...)	Pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
<b>Émissions de GES actuelles</b>	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope	Publication insuffisamment détaillée	Pas de données publiées
<b>Scénarios de référence utilisés</b>	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
<b>Cible de réduction des émissions de GES à court terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 couvrent les 3 scopes et respectent la trajectoire d'alignement visée par l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 couvrent seulement une partie des activités de l'entreprise	Si pas d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme
<b>Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 couvrent les 3 scopes et respectent la trajectoire d'alignement visée par l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 couvrent seulement une partie des activités de l'entreprise	Si pas d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme
<b>Cible de réduction des émissions de GES à long terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant couvrent les 3 scopes de l'entreprise et sont reliés à l'objectif de neutralité carbone	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant couvrent seulement une partie des activités de l'entreprise	Si pas d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme
<b>Mesures du plan d'actions</b>	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
<b>Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)</b>	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Donne des éléments d'informations renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés (ex. : part des investissements éligibles à la taxonomie européenne)	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
<b>Rémunération</b>	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègre au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Aucun critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre ne figure dans la rémunération des dirigeants
<b>Consultation annuelle</b>	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la stratégie climat et sa mise en œuvre	L'entreprise s'engage au moins sur une nouvelle consultation dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter annuellement les actionnaires sur sa stratégie climat et sa mise en œuvre
<b>Deux résolutions distinctes</b> (ex-ante, stratégie et ex-post, mise en œuvre)	L'entreprise présente deux résolutions distinctes : - l'une sur sa stratégie climat - l'autre sur la mise en œuvre de cette stratégie	L'entreprise présente une unique résolution sur sa stratégie climat et sur la mise en œuvre de cette stratégie	L'entreprise présente une seule résolution, soit portant sur sa stratégie soit sur la mise en œuvre

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say On Climate 2022

↑ Augmentation     → Stagnation     ↓ Baisse

# → DES PAROLES À L'ACT

## ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

## POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leur stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

## QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

## 5 QUESTIONS CLÉS



**INNOVANTE** : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

**QUANTITATIVE** : elle mesure la performance globale de ces actions et objectifs

**CIBLÉE** : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

**SECTORIELLE** : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

**TRANSPARENTE** : grâce à une évaluation par un tiers

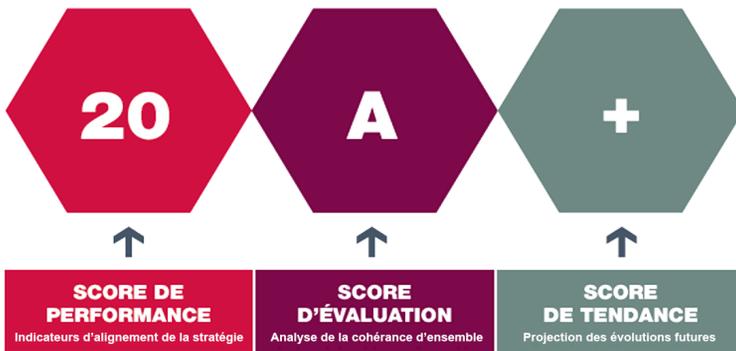
## ACT ÉVALUATION

### DANS QUEL BUT

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

### POUR QUI

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.



## Méthodologie ACT Générique\*

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT générique est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les spécificités du score de performance pour le secteur générique sont citées ci-dessous.

### Score de performance

Module	Indicateur	Pondération des modules
Cibles	Alignement des objectifs de réduction des émissions directes et indirectes (amont et aval)	15%
	Horizon temporel des cibles	
	Atteinte des objectifs passés et présents	
Investissement matériel	Évolution de l'intensité des émissions passées des investissements matériels	0% - 35%
	Évolution de l'intensité des émissions futures des investissements matériels	
	Part des dépenses d'investissement à faible intensité carbone	
Investissement immatériel	R&D dans les technologies à faible teneur en carbone	0% - 5%
	Activité de l'entreprise en matière de brevets à faible teneur en carbone	
Performance des produits / services vendus	Intervention spécifique sur des produits et services considérés comme ayant un impact élevé en termes d'émissions GES	0% - 35%
	Performance des produits et services	
	Part des produits / services à faible teneur en carbone	
Management	Supervision et organes de contrôles des questions liées au changement climatique	10%
	Plan de transition	
	Incitations à la gestion du changement climatique et tests de scénarios sur le changement climatique	
	Tests de scénarios sur le changement climatique	
Fournisseurs	Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre	0% - 20%
	Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES	
Clients	Stratégie visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre	0% - 20%
	Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES	
Politique d'engagement	Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles / Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement néfaste sur le plan climatique	5%
	Positionnement sur les politiques climatiques importantes / Collaboration avec les autorités publiques locales	
Modèle d'affaires	Identification du niveau de décarbonisation requis	10% - 15%
	Application d'un modèle d'entreprise à faibles émissions de carbone	

### Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

### Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

\* Les activités de Vallourec sont trop diversifiées pour classer l'entreprise dans un secteur ACT en particulier, ainsi nous nous sommes appuyés sur la méthodologie générique.

# VALLOUREC

## Bilan Say on Climate France

### Ambition Net Zero 2050

Ambition de contribution à la neutralité carbone en 2050 mais pas de détail sur la part de réduction / compensation

### Scénario(s) de référence utilisé(s)

Projections sur scénario SDS AIE\* ; objectifs 2025 certifiés well-below 2°C SBT

▷ Pas de référence à un scénario 1,5°C

\*Sustainable Development Scenario prévoyant un réchauffement en dessous de 2°C d'ici la fin du siècle

### Émissions GES actuelles (2022)

#### SCOPES 1 et 2

2,7 MtCO<sub>2</sub>eq

Comptabilise également une compensation de 2,8 MtCO<sub>2</sub>eq

#### SCOPE 3

7,7 MtCO<sub>2</sub>eq

(2,6 MtCO<sub>2</sub>eq amont et 5,1 MtCO<sub>2</sub>eq aval)

▷ Manque de clarté sur le calcul des émissions, la prise en compte de la compensation dans les calculs agrégés des émissions est problématique

### Cible de réduction des émissions de GES à court terme

Objectifs 2025 vs. 2017 certifiés well-below 2°C SBT sur les 3 scopes :

Scopes 1 & 2 : -20% en absolu ; scopes 1, 2 et 3 : -25% en absolu (-45% en intensité (tCO<sub>2</sub>/M€ de valeur ajoutée) sur scope 3 amont et -25% en absolu sur aval)

▷ Objectifs 2025 (9 984 ktCO<sub>2</sub>eq) sont déjà atteints en 2022 (8 846 ktCO<sub>2</sub>eq) et l'entreprise n'a pas prévu d'en fixer de nouveaux ;

▷ Les objectifs de réduction des scopes 1 et 2 couvrent moins de la moitié de ces émissions (le reste est compensé)

### Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

2030 vs. 2021 : -30% (exprimé en CO<sub>2</sub>eq/t de tubes vendus)

2035 vs. 2021 : -35% (exprimé en CO<sub>2</sub>eq/t de tubes vendus)

▷ Objectifs en intensité non certifiés à ce jour ; incertitude sur le scope couvert

### Cible de réduction des émissions de GES à long terme

▷ Absence d'objectifs de long terme (après 2035)

### Mesures du plan d'actions

Actions détaillées sur les 3 scopes jusqu'à 2025 et de 2025 à 2035 (leviers technologiques, leviers achat et nouveaux marchés)

▷ Mais la part de contribution de chaque action aux objectifs de réduction des émissions n'est pas détaillée

### Alignements des investissements CAPEX / OPEX

▷ Activités alignées selon la taxonomie européenne : 2% des CAPEX (vs. 78% des CAPEX éligibles)

▷ Pas d'information détaillée sur les objectifs de progrès et les CAPEX associés à chaque action contribuant à la stratégie climat

### Rémunération

#### Variable annuel + actions de performance

PDG : en 2022, variable annuel comprend un indice composite dont une des deux composantes est le ratio d'émissions de CO<sub>2</sub> (6,75% max sur le KPI composite) ; en 2023 : 20% sur les critères RSE

▷ Manque de précision sur le critère carbone et part faible dans le VA ; absence de critère extra-financier dans le variable long terme

### Vote consultatif annuel

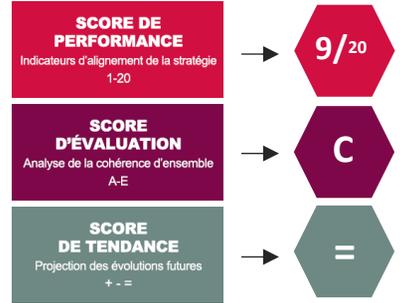
« La Société rendra compte régulièrement des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette ambition »

### Deux résolutions distinctes

▷ Résolution sur les ambitions et les progrès mais pas deux résolutions distinctes

### Note évaluation ACT

**ACT** ASSESSING LOW CARBON TRANSITION<sup>®</sup>



### Points clés de la méthodologie sur le secteur

L'évaluation ACT méthode générique calcule les pondérations en fonction du positionnement de l'entreprise sur la chaîne de valeurs et de la proportion des scopes d'émissions dans les émissions totales. Pour Vallourec, la performance des produits vendus est un module prépondérant dans l'évaluation de l'entreprise. La méthode générique applique sur un scénario 1,5 degré ce qui sous-entend une réduction linéaire annuelle des émissions en valeur absolue a minima de 4,2%.

### Points forts de la stratégie

#### Cibles :

La baisse d'émissions constatée en 2022 par rapport à 2021 s'inscrit dans la trajectoire de nouvelles cibles fixées par Vallourec respectivement, de -30% et -35% de Co<sub>2</sub>eq/t de tubes vendus pour 2030 et 2035 par rapport à l'année 2021. La méthodologie ACT vérifie l'alignement des cibles fixées à plus long terme.

**Investissement matériel :** Les tendances de baisse des émissions passées et futures sont en cohérence avec un scénario 1,5 degré sur le scope 3 amont et aval.

**Influence sur la chaîne de valeurs :** En 2022, 952 fournisseurs évalués en termes de RSE soit 71% des dépenses. Vallourec pourrait détailler les évaluations réalisées sur les fournisseurs.

### Domaines d'amélioration

**Cibles :** Vallourec ne se fixe pas d'objectif de réduction des émissions à long terme, et intermédiaires. Seules les cibles de réduction pour 2025 sont décomposées par scope d'émissions. Au regard de sa faible proportion d'émissions scope 1, Vallourec pourrait préciser ces cibles futures par rapport au scope d'émission en valeur absolue.

**Investissement matériel :** Sur les 78% d'opérations d'investissement éligibles à la taxonomie européenne, seulement 2% sont effectivement alignées avec la taxonomie.

#### Investissement immatériel :

La proportion d'investissement R&D dédiée aux technologies bas carbone n'est pas précisée. Cela ne permet pas d'avoir une vision complète des leviers d'actions du plan de transition de Vallourec.

**Performance des produits vendus :** En 2022, le bilan de l'ensemble des flux massiques des sites industriels de Vallourec témoigne que 88% des flux sortants sont recyclables. Le taux de recyclage interne des ferrailles s'élève seulement à 17% en 2022 contre 18% en 2021.

**Plan d'action :** Pour atteindre sa cible de réduction d'émission à 2035, Vallourec identifie ses trois leviers d'action : technologique, influence sur la chaîne de valeurs amont et développement de nouveaux marchés. Vallourec pourrait davantage préciser l'implémentation de ses leviers dans son modèle d'affaires actuel.